

# ASSO, premier syndicat du secteur, face à ses paradoxes

Les salariés du monde associatif commencent à s'organiser pour défendre leurs droits, mais ils ne veulent surtout pas nuire à leurs associations

Un droit du travail mal respecté, des relations employeurs-salariés parfois compliquées, une gestion des ressources humaines souvent insuffisante : le secteur associatif n'échappe pas aux difficultés d'organisation du monde du travail. Pourtant, celles-ci restent souvent peu visibles, les associations étant encore perçues comme essentiellement liées au bénévolat et à l'engagement. Et le militantisme propre au secteur rend les revendications des salariés difficiles.

C'est l'un des constats qui a présidé à la constitution, en avril 2010, d'Action pour les salariés du secteur associatif (ASSO), le premier syndicat du secteur, affilié à Solidaires. Cette création intervient dans un secteur qui ne cesse de se professionnaliser : multiplié par trois en trente ans, l'emploi associatif représente aujourd'hui 1,8 million de salariés. Structurer la parole des salariés « est également un signe de la professionnalisation du secteur. La création d'un syndicat affirme le fait que les salariés d'associations, tous secteurs confondus, forment un groupe », remarque le sociologue Mathieu Hély, auteur des *Métamorphoses du monde associatif* (PUF). Même si ASSO, qui a tenu en octobre 2010 son premier congrès, ne rassemble pour l'heure qu'une centaine d'adhérents.

Les fondateurs – essentiellement des salariés d'associations de solidarité internationale et de défense des droits de l'homme – ont été rejoints par des professionnels venus d'autres secteurs, comme l'environnement, l'éducation populaire... Une liste à l'image de la variété du monde associatif. « Notre syndicat se crée dans un milieu professionnel très éclaté, c'est l'une des premières difficultés », souligne David Eloy, secrétaire général d'ASSO. Certains problèmes apparaissent toutefois de façon récurrente : conflits entre des salariés – qui ont l'impression

de ne pas être écoutés, alors qu'ils gèrent la structure au quotidien – et le conseil d'administration, constitués de bénévoles qui donnent du temps et ne comprennent pas les revendications des salariés ; horaires extensibles et faiblesse des salaires ; cas de harcèlement moral... Dans ces situations, les salariés sont encore nombreux à ne pas savoir vers qui se tourner. Et le plus souvent, ils ne disposent pas d'outils dans leurs structures pour se défendre.

« Si l'on est engagé, si l'on partage une cause avec ses employeurs, pourquoi se battre contre eux ? »

Hélène, membre d'ASSO

« Nous sommes davantage sollicités par des personnes qui veulent mieux connaître leurs droits que pour des conflits importants, constate David Eloy. Quand on parle d'associations, beaucoup pensent aux grosses structures, comme Médecins du monde ou le Secours catholique, mais la majorité des associations comptent moins de dix salariés, et beaucoup n'en ont qu'un, en particulier en région. Ces professionnels sont particulièrement isolés. » C'est pour les accompagner qu'ASSO s'apprête à ouvrir, à Paris, une permanence juridique hebdomadaire.

Au manque d'information s'ajoutent les difficultés que rencontrent ces salariés à trouver l'équilibre entre engagement et revendication. « Nous sommes prisonniers de certains fonctionnements : dès lors que l'on aime son association et que l'on donne beaucoup de soi, il devient difficile de faire valoir ses droits. On accepte plus souvent des horaires extensibles, des bas salaires, etc. », explique Hélène, membre d'ASSO, qui préfère – justement – garder l'anonymat. D'où une situation paradoxale :

nous passons notre temps à revendiquer pour la cause que nous défendons, mais nous ressentons la plupart du temps de la culpabilité à demander des choses pour nous-mêmes. Les salariés associatifs ont en général une forte identification à leur structure, ou du moins à la cause défendue. Or si l'on est engagé, si l'on partage une cause avec ses employeurs, pourquoi se battre contre eux ? C'est un véritable frein à la défense des droits. »

Un paradoxe si fréquent que les initiateurs d'ASSO avaient un temps envisagé de s'appeler le « collectif pour le syndrome de Stockholm ». Nombreux sont les salariés qui craignent que leurs demandes ne causent du tort à

l'association. Lors des réunions d'ASSO, certains n'ont d'ailleurs pas voulu donner le nom de la structure avec laquelle ils avaient eu des problèmes, même s'ils n'y travaillaient plus, de peur de lui nuire.

« Nous connaissons les difficultés du secteur, mais il n'y a pas de raison pour que la pression ne pèse que sur les salariés, insiste David Eloy. Au-delà de la défense des droits des salariés, nous voulons participer à la réflexion sur l'avenir du secteur et la spécificité du salarié associatif. Il faut que nous puissions porter avec les employeurs un combat collectif auprès de la puissance publique. » ■

CATHERINE PETILLON

## Livres

« Pour une Terre solidaire », De Doan Bui, journaliste au Nouvel Observateur, et Jean-Paul Rivière, journaliste indépendant, Le Cherche Midi éditeur, 256 p., 29 €.



A l'occasion de ses 50 ans, le Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD)-Terre solidaire publie un ouvrage qui n'usurpe pas son édition en collection « Beaux livres ». Beauté plastique, d'abord, d'un papier épais, dos cousu visible, illustré d'affiches, de portraits, de dessins, de peintures... Beauté intérieure de textes qui s'engagent, et engagent leurs auteurs. Parmi eux, Caroline Fourest :

« Défendre la laïcité ne veut pas dire supprimer tous les référents religieux ! Nous avons besoin d'eux [CCFD- Terre solidaire] pour défendre le vivre ensemble », dit-elle. Le témoignage de Jacques Pulh, ex-directeur de l'animation de CCFD-Terre solidaire, rappelle comment un collectif d'associations a pu influencer sur l'annulation de la dette des pays les plus pauvres. On peut lire, aussi, les 50 mots de la solidarité : « Sida », « Vache » et « Femme » s'enchaînent dans la liste. « Ils ne savaient pas que c'était impossible, alors ils l'ont fait » : Philippe Farine, premier président laïc de l'ONG, rappelle ce proverbe anglais lors du 40<sup>e</sup> anniversaire. Il est intemporel. Aujourd'hui, CCFD-Terre solidaire est la première ONG de développement en France, elle soutient 500 projets par an, menés par des acteurs locaux dans 60 pays, grâce à un réseau de 15 000 bénévoles et à la fidélité de 300 000 donateurs. Le livre sort aujourd'hui. En version numérique, il est téléchargeable gratuitement sur toutes les plates-formes : Ccfid-terresolidaire.org

« 50 ans d'Amnesty International », d'Aurine Crémieu, membre d'Amnesty, et Philippe Lefait, journaliste, Le Cherche Midi éditeur, 304 p., 29 €. Un autre beau livre, plus compact, pour un autre anniversaire : cinquante années de lutte pour les droits de l'homme, sans jamais lâcher, en sachant s'adapter, depuis la folie créatrice, à Londres de l'avocat Peter Benenson, jusqu'à Aujourd'hui. Amnesty International fédère 3 millions de personnes.

## Un retraité en bonne santé est un retraité bénévole

Le Centre d'étude et de recherche sur la philanthropie (CerPhi) a réalisé, avec la mutuelle Médéric Malakoff la première étude en France sur les relations entre bénévolat et santé – par Internet, auprès de 1200 retraités de 60 à 79 ans. Selon les résultats publiés le 20 octobre, les bénévoles actifs

ont environ 1,8 fois plus de chances de se sentir en bonne santé que les non-bénévoles ; on monte à 2,4 fois pour les femmes bénévoles. Mais les bénévoles vont-ils mieux parce qu'ils font du bénévolat, ou font-ils du bénévolat parce qu'ils sont en meilleure santé ? Un sujet à approfondir.

## Recherche de fonds



L'outil indispensable

www.admical.org

SEMAINE  
DE LA FINANCE  
SOLIDAIRE  
3-10 NOV 2011

L'ARGENT  
PEUT SERVIR À  
AUTRE CHOSE  
QU'À FAIRE DE L'ARGENT.  
REPLACER L'HOMME  
AU CŒUR DE LA  
FINANCE, ÇA FAIT  
PLAISIR!

PARLONS FINANCES SOLIDAIRES.  
WWW.CREDIT-COOPERATIF.COOP

Audrey B.  
Responsable développement  
épargne solidaire  
au Crédit Coopératif



ccfi

CREDIT  
COOPERATIF  
C'est un choix

